



# Compte-rendu de la Commission Vie associative du mercredi 11 mars 2026

---

**Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers**

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

[www.ruralesentredeuxmers.fr](http://www.ruralesentredeuxmers.fr) \ v.musset@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

Présents : Madame MUGRON Josette, Madame FOUILHAC Christiane, Monsieur BERNÈDE Jean-Claude, Monsieur VILLENEUVE Rémi, Monsieur ROBERT Dominique, Monsieur LEFEVRE Olivier, Monsieur COURATIN Daniel, Monsieur REDON Michel, Madame CONSTANTIN Marie-Claude, Madame VINOT Angélique, Monsieur LAPEYRE Francis et Monsieur TINURIER Éric

Absents : Madame BERGOMI Emmanuelle, Monsieur CANTE Hervé, Madame BOUDIC Sonia, Monsieur MARNIESSE Denis, Monsieur KIES Christophe, Monsieur RENARD Benjamin, Madame PAILLE Magali, Monsieur LE FOLL Guillaume, Madame ROUX DOREMUS Véronique, Monsieur ARROYO Frédéric, Monsieur DUBOUE Michel, Monsieur COUSSEAU Thierry, Madame MERVELET Myriam, Madame MANERA Martine, Monsieur JAMAIN Jean Guy, Madame MILIN Marie-Hélène, Madame VIDEAU Amandine, Madame TISSERIN Edwige, Monsieur PINARD Stéphane, Madame TARGON Lucinda, Monsieur COURRÈGES Alain, Madame BOULAY Katia, Madame LESCURE Noëlle, Monsieur MANON Laurent, Monsieur BUSSAC Gilles, Madame WOLBERT Marion, Madame GAUBUSSEAU Camille, Madame CHEYROU Maryse, Monsieur CRESPO Mickaël, Monsieur LASSUDERIE Florian, Monsieur LACHAIZE Éric

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Vote de l'attribution des subventions aux associations
- 2) Dossiers à discuter
- 3) Questions diverses

**2 dossiers de demande de subvention ne seront pas présentés à la Commission, car ils ne répondent pas aux critères d'attribution des subventions, dont 1 demande d'une association hors CdC, et 1 comité des fêtes.**

Début de la séance 18h10

Madame MUGRON Josette débute la séance, par les subventions aux associations **SPORT**.

1/ Les associations **SPORT** de l'année précédente ont renouvelé leur demande de subvention pour 2026, sauf le Tennis de Sauveterre.

Le montant de l'attribution des subventions se fait par un calcul de points.

La somme totale pour les 13 associations sportives du territoire s'élève à **22 520.00€**.

La commission a donné **un avis favorable à l'unanimité**.

2/ Concernant les subventions pour les 3 associations **MUSIQUE**, la commission avait donné pour avis, lors de la précédente réunion que la somme de **35 000.00€** soit allouée pour les 3 associations, divisée par le nombre d'enfants adhérents.

Pour cette année, 124 enfants du territoire sont concernés, répartis comme suit :

MUSIQUE EN BASTIDE	88	24 816.00€
MUSIQUE TARGON	32	9 024.00€
MUSIQUE EN VILLAGES	4	1 128.00€

La somme attribuée pour cette année est de **34 968.00€**, soit 282.00€/enfant.

3/ Concernant les subventions **CULTURE**, les 3 associations de l'année précédente ont renouvelé leur demande pour cette année.

Une nouvelle demande a été déposée, par l'UNC, l'Union Nationale des Combattants Entre-Deux-Mers, qui souhaite perpétuer le devoir de mémoire sur le territoire, en proposant aux jeunes générations des ateliers et des conférences relatifs à notre histoire. 8 enfants, de 7 à 15 ans, font partis de cette association.

Radio Entre-Deux-Mers, qui n'avait pas fait de demande de subvention pour 2025, a déposé un dossier cette année.

La commission a donné **un avis favorable** pour l'attribution de la somme de **5 430.00€**, aux associations **CULTURE**.

4/ Concernant les subventions d'**INVESTISSEMENT**, 4 associations ont déposé un dossier pour cette année. La commission a donné **un avis défavorable à l'unanimité**, pour l'attribution de subvention à 2 associations, **ARCHERS d'Entre-Deux-Mers**, association qui n'a pas d'enfants et **le comité des fêtes de Saint Sulpice de Guilleragues**.

L'association **LES ATELIAGES** a demandé une aide pour l'achat d'une centrale vapeur, et le **SPORTING CLUB MONSÉGURAIS TENNIS**, une aide exceptionnelle pour la rénovation de leur 2 terrains de tennis, en terre battue, très abimés suite aux inondations.

La commission donne **un avis favorable** pour attribuer la somme de **1 500.00€**, répartie comme suit : **500.00€** pour LES ATELIAGES et **1000.00€** pour le **SPORTING CLUB MONSÉGURAIS TENNIS**.

5/ Concernant les subventions pour les **MANIFESTATIONS**, 2 dossiers ont suscité des questionnements au sein de la commission.

La demande du comité des fêtes de CAUMONT, qui organise une fête champêtre au bord du lac depuis plus de 50 ans et qui rassemblent plus de 1000 personnes sur 2 jours.

Mme MUGRON Josette souligne que cette manifestation festive contribue au rayonnement du territoire, et que cette année pour les 50 ans, la commission peut consentir à une aide exceptionnelle.

La commission donne **un avis favorable, à l'unanimité**, pour l'octroi, **à titre exceptionnel**, de la somme de **750.00€**, au comité des fêtes de CAUMONT.

Monsieur REDON Michel informe la commission que le président de l'association ACROCS PRODUCTION a oublié de déposer son dossier, et demande à la commission de bien vouloir, malgré tout, accorder la subvention demandée de 3000.00€.

La commission, après échanges et réflexions, décide, **à la majorité, de ne pas donner la totalité de la subvention demandée** mais **2000.00€**, pour souligner le non-respect du délai imparti pour le dépôt des dossiers.

La commission donne **un avis favorable à l'unanimité** pour attribuer la somme de **19 600.00€**, aux associations pour les **MANIFESTATIONS**.

Madame MUGRON Josette remercie tous les membres de la commission pour leur présence, leur implication et leur travail.

Fin de la séance 20h.

Vice-présidente  
Josette MUGRON